

Rapport annuel 2011

Association des organismes responsables

Géomaticiens / Géomaticiennes Suisse

PGS • GPMG/UTS • geosuisse • GIG/UTS • IGS • CCGEO • CSCC • SSC • OSIG

Version	Date	Rédacteur
1.0	31.01.2012	Comité, membres des commissions et écoles
1.1	27.03.2012	De petites corrections après la séance de comité directeur

Table des matières

1.	Introduction	4
2.	Comité	5
2.1	Membres du comité 2011	5
2.2	Réunions du comité	5
2.3	Nouvelles élections au comité, PGS et GIG/UTS.....	5
2.4	Admission de la CSCC et de la CCGEO à l'Association des organismes responsables Géomaticiens / Géomaticiennes Suisse.....	5
2.5	Modification au niveau des statuts	5
2.6	Plan financier 2011 - 2015, budget 2012 - 2013	6
2.7	Meeting informel avec CRAG.....	6
2.8	Personnes autorisées à signer pour les comptes bancaires à la Raiffeisenbank de Zuchwil	6
2.9	Séance de coordination avec le secrétaire général de la SIA	7
2.10	Nouvelles affiches de géomatique	7
2.11	Procédure de consultation pour les règlements	7
2.12	Procédure de qualification	8
2.13	La question des lieux de formation et la sous-commission CSFP lieux de formation.....	8
2.14	Entretien au sein de la commission AQ technicien / technicienne en géomatique	9
2.15	SwissSkills 2014	9
3.	Réunion des délégués	10
3.1	Membres de l'assemblée des délégués 2011	10
3.2	Missions et tâches des délégués	10
3.3	Délégués : Départs et arrivées.....	11
4.	Secrétariat	11
5.	Organigramme de l'Association des organismes responsables Géomaticiens / Géomaticiennes Suisse	12
6.	Fonds de formation professionnelle	13
7.	Commission pour le développement professionnel et la qualité de la formation (commission B&Q)	13
7.1	Organisation de la commission B&Q.....	13
7.2	Personnel	13
7.3	Activités en 2011	14
7.4	Perspectives 2012	14
8.	Cours inter-entreprises (commission CIE)	15
8.1	Cours inter-entreprises en Suisse alémanique.....	15
8.2	Cours inter-entreprises en Suisse romande.....	16
8.3	Cours inter-entreprises au Tessin	16
9.	Procédure de qualification	17
10.	Remboursement des frais pour géomaticiens / géomaticiennes en formation à Zürich	17
11.	Écoles	18
11.1	Baugewerbliche Berufsschule Zürich BBZ	18
11.2	Écoles professionnelles en Suisse romande.....	19
11.3	École professionnelle du Tessin	19

12. Situation financière.....	19
12.1 Bilan et compte de résultat 2011, Association des organismes responsables Géomaticiens / Géomaticiennes Suisse.....	19
12.2 Bilan et compte de résultat 2011, fonds de formation professionnelle.....	21
12.3 Bilan et compte de résultat 2011, commission B&Q.....	21
12.4 Bilan et compte de résultat 2011, commissions cours inter-entreprises	21
12.5 Bilan et compte de résultat 2011, procédure de qualification	22
12.6 Bilan et compte de résultat 2011, remboursement des frais.....	22
13. Perspectives et remerciements	23

1. Introduction

L'Association des organismes responsables Géomaticiens / Géomaticiennes Suisse (AORG-CH) est l'organe responsable de la formation professionnelle initiale "Géomaticien / Géomaticienne Suisse" sur les plans juridique, administratif et financier. L'AORG-CH est seule compétente pour garantir le développement du métier et en matière d'assurance qualité de la formation, y compris pour mettre à jour et pour adapter les objectifs de formation (plan de formation) ; elle décide également dans d'autres domaines de l'ordonnance sur la formation ayant trait à la formation professionnelle initiale. Elle représente les intérêts de ses membres à l'égard des instances fédérales et cantonales et vis-à-vis des autres organisations professionnelles.

Les organisations suivantes faisant partie du monde du travail sont membres de l'Association des organismes responsables Géomaticiens / Géomaticiennes Suisse :

Organisation	Abréviation
Professionnels Géomatique Suisse	PGS
Groupement professionnel Mensuration et Géoinformation de Swiss Engineering UTS	GPMG/UTS
Société suisse de géomatique et de gestion du territoire, Société spécialisée SIA	geosuisse
Groupement des ingénieurs en géomatique / Swiss Engineering UTS	GIG/UTS
Ingénieurs-Géomètres Suisses	IGS
Conférence des services cantonaux de géoinformation et services SIG	CCGEO
Conférence des services cantonaux du cadastre	CSCC
Société suisse de cartographie	SSC
Organisation suisse pour l'information géographique	OSIG

L'année 2011 a été fortement marquée de la consolidation des différents domaines, absorbant ainsi de grands efforts et quantité de ressources. La commission pour le développement professionnel et la qualité de la formation, les commissions inter-entreprises et leurs cours inter-entreprises, le fonds d'indemnisation des frais pour géomaticiens et géomaticiennes fréquentant les cours à Zürich ont repris ou intensifié leurs activités. En raison de la réforme, les différents domaines ont fait l'objet d'une réorganisation. Les plans de formation et les matières enseignées dans les écoles professionnelles ont été davantage affinés et adaptés à l'ordonnance sur la formation et au plan de formation.

De plus, tous les règlements ont été créés et terminés, ayant pour conséquence une charge de travail très importante pour les personnes impliquées. Les règlements suivants ont été créés :

- Règlement sur le **fonds en faveur de la formation professionnelle** Géomaticien / Géomaticienne Suisse, conformément à l'article 60 de la loi sur la formation professionnelle (LFPr)
- Règlement sur les **cours inter-entreprises**
- Règlement d'organisation de la **commission suisse pour le développement professionnel et la qualité de la formation** des géomaticiens CFC / géomaticiennes CFC
- Règlement d'**indemnisation des frais** pour géomaticiens / géomaticiennes fréquentant les cours à Zürich

Tous les règlements ont été approuvés et mis en vigueur lors de la réunion du comité et à l'assemblée des délégués du 29.11.2011 par les organismes responsables, à l'exclusion de l'IGS.

2. Comité

2.1 Membres du comité 2011

Le comité se compose des personnes suivantes :

Nom, Prénom	Fonction dans l'AORG-CH	Association	Fonction dans l'association	Remarques
Arn Stefan		SSC	Président	
Begré Oliver		GPMG/UTS	Président	
Cathy Eugster		PGS	Présidente	
Dettwiler Christian		CSCC	Président	
Günthardt Jakob	Président	GPMG/UTS	--	
Hösli Thomas		CCGEO	Président	
Küntzel Rudolf	Vice-président	geosuisse	Président	
Schaffner Jérôme		GIG/UTS	Président	
Sonney René		SOGI	Vice-président	
Van Buel Anne		IGS	Membre du comité IGS	
Vogel David	Secrétaire	SSC	--	sans droit de vote

2.2 Réunions du comité

Le comité s'est réuni à trois reprises, les 12.05.2011 (2011/1), et 29.11.2011 (2011/2); cette dernière réunion ne pouvait pas être menée à terme dans le laps de temps prévu, raison pour laquelle la suite avait été organisée pour le 16.12.2011. Les réunions du comité avaient pour objectif de traiter les affaires en cours et de les préparer en vue des décisions à prendre par l'assemblée des délégués.

2.3 Nouvelles élections au comité, PGS et GIG/UTS

Madame Cathy Eugster, nouvelle présidente des PGS a été déléguée au comité de l'Association des organismes responsables Géomaticiens / Géomaticiennes Suisse, remplaçant Monsieur Laurent Ber-set, démissionnaire du poste de président des PGS. Du côté de GIG/UTS, Monsieur Jérôme Schaffner a été délégué au comité en tant que successeur de Monsieur Ludovic Péguiron.

Les délégués, le comité et la branche professionnelle remercient vivement les deux membres sortants de leur travail au comité en faveur de l'Association des organismes responsables Géomaticiens / Géomaticiennes Suisse.

2.4 Admission de la CSCC et de la CCGEO à l'Association des organismes responsables Géomaticiens / Géomaticiennes Suisse

A l'occasion de la réunion du comité 2011/01, la CSCC et la CCGEO ont été admises à l'Association des organismes responsables Géomaticiens / Géomaticiennes Suisse. Messieurs Christian Dettwiler, président de la CSCC et Thomas Hösli, président de la CCGEO, ont été délégués en tant que membre du comité.

2.5 Modification au niveau des statuts

Des erreurs de frappe se sont glissées dans les statuts, à l'art. 18, lit. B. Correction (en allemand) de "an einen", remplacé par "aus einem". D'autre part, le mot (en allemand) "Beiträge" de l'art. 18 a été mal orthographié. La modification des statuts a été approuvée.

2.6 Plan financier 2011 - 2015, budget 2012 - 2013

Monsieur David Vogel (secrétaire de l'AORG-CH) et Monsieur Thomas Meyer (secrétaire général de l'IGS) ont dressé un premier plan financier 2011 à 2013, couvrant tous les domaines, à savoir l'Association des organismes responsables Géomaticiens / Géomaticiennes Suisse, la commission pour le développement professionnel et la qualité de la formation (B&Q), les cours inter-entreprises, le fonds en faveur de la formation professionnelle, la procédure de qualification et le fond d'indemnisation des frais pour les géomaticiens / géomaticiennes en formation à Zürich. Le plan financier comprend le compte de fonctionnement ainsi que les budgets des années à venir. **L'objectif de ce plan financier** est avant tout l'estimation des charges futures de la commission B&Q, afin de former les provisions nécessaires pour garantir l'autonomie financière nécessaire aux différents domaines. Dès lors, ce plan financier est étendu à la période 2011 à 2015.

2.7 Meeting informel avec CRAG

Le 16.02.2011, des représentants de l'Association des organismes responsables Géomaticiens / Géomaticiennes Suisse se sont réunis à Berne de manière informelle avec les personnes suivantes de CRAG : Monsieur Michel Cardinaux (président), Madame Marguerite Giner, Monsieur Antoine Lazeyras, Monsieur Stéphane Moix et Monsieur Frédéric Bonjour (secrétaire). L'association des organismes responsables a été représentée par Monsieur René Sonney et Monsieur Jakob Günthardt (président). Étaient également sur place pour représenter l'IGS, Monsieur Maurice Barbieri (président), Madame Anne van Buel et Monsieur Thomas Meyer (secrétaire général).

Pour l'Association des organismes responsables Géomaticiens / Géomaticiennes Suisse, les objectifs de ce meeting étaient les suivants : présenter son organisation, expliquer les bases juridiques et les rôles et responsabilités entre l'Association des organismes responsables Géomaticiens / Géomaticiennes Suisse et CRAG, ainsi que le nouveau fonds de formation professionnelle selon l'art. 60 de la loi sur la formation professionnelle (LFOPr) ; enfin, il s'agissait aussi de discuter le montant impayé de CHF 30'000.- prévu pour la réforme.

Les discussions ont permis de clarifier bon nombre de points en suspens et de questions de part et d'autre, ce qui était d'une importance capitale pour l'Association des organismes responsables Géomaticiens / Géomaticiennes Suisse. Nous espérons que CRAG, suite à ce meeting informel, se conformera aux directives et aux décisions de l'association des organismes responsables et mettra en œuvre les règlements correspondants également en Suisse romande.

Au terme de cette rencontre, l'Association des organismes responsables Géomaticiens / Géomaticiennes Suisse était en mesure de facturer le montant en suspens de CHF 30'000.- au titre de la réforme. Nous remercions CRAG de cette contribution très importante pour nous.

L'Association des organismes responsables Géomaticiens / Géomaticiennes Suisse attache de l'importance au fait que la Suisse romande soit bien représentée au sein des organes responsables. Cet objectif sera réalisé, d'une part, par les représentants au comité et les délégués et, d'autre part, par la commission B&Q, la commission de surveillance des cours inter-entreprises, le fonds en faveur de la formation professionnelle et la commission responsable de la procédure de qualification. L'engagement de CRAG est le bienvenu pour mettre en œuvre une formation cohérente des géomaticiens et des géomaticiennes.

2.8 Personnes autorisées à signer pour les comptes bancaires à la Raiffeisenbank de Zuchwil

Afin que le mode de paiement soit conforme aux exigences fiduciaires à l'égard des associations, la signature sera désormais collective à deux. Les paiements seront autorisés par deux signatures, celle du secrétaire et celles du président Jakob Günthardt ou du vice-président Rudolf Küntzel.

2.9 Séance de coordination avec le secrétaire général de la SIA

Une séance de coordination avait lieu avec le secrétaire général de la SIA, à laquelle ont participé Monsieur Thomas Glatthard (groupe RP), Monsieur Martin Urech (président de la commission B&Q) et Monsieur Jakob Günthardt (président AORG-CH). Le but de la séance était de permettre à l'Association des organismes responsables Géomaticiens / Géomaticiennes Suisse la publication d'une contribution rédactionnelle dans la revue SIA TEC21, relative à la formation des géomaticiens / géomaticiennes. Sous le titre "Berufsbildung Geomatik . Reloaded", cet article a paru dans l'édition TEC21 17-18 / 2011.

2.10 Nouvelles affiches de géomatique

Pendant l'année sous revue, Madame Manuela Günthardt-Steiger a créé les nouvelles affiches de géomatique, présentant les domaines spécifiques de la mensuration officielle, de la géoinformatique et de la cartographie. L'apport de contenu s'est fait de la part de plusieurs membres des associations des organismes responsables et les collaborateurs de swisstopo ont assuré la traduction. Désormais, les affiches de géomatique sont disponibles en ligne dans les langues allemande, française et italienne ; elles peuvent être imprimées dans différents formats (de A4 jusqu'à A0).

2.11 Procédure de consultation pour les règlements

Sur la base des principes régissant la structure, l'activité et la rédaction des règlements, les règlements suivants ont été conçus en tant que résultat de plusieurs séances avec les organes responsables et moyennant procédure de consultation interne :

- Règlement sur le **fonds en faveur de la formation professionnelle** Géomaticien / Géomaticienne Suisse, conformément à l'article 60 de la loi sur la formation professionnelle (LFPr)
- Règlement sur les **cours inter-entreprises**
- Règlement d'organisation de la **commission suisse pour le développement professionnel et la qualité de la formation** des géomaticiens CFC / géomaticiennes CFC
- Règlement d'**indemnisation des frais** pour géomaticiens / géomaticiennes fréquentant les cours à Zürich (valable pour la Suisse allemande)

Suite à plusieurs procédures de consultation, relatives aux règlements, deux ateliers de travail d'une demi-journée ont été organisés, les 25.05.2011 et 09.06.2011. L'IGS nous a fait savoir à l'occasion de ces workshops qu'elle souhaite lancer une procédure de consultation interne propre à leur association pour ces règlements, puis les adopter en novembre 2011, lors de l'assemblée générale de l'IGS. La date limite de la consultation avait été fixée au 25.11.2011. Les organes responsables ont communiqué jusqu'à la date du 25.11.2011 un certain nombre de souhaits de modification, prises en considération à la réunion du comité du 29.11.2011 et adoptées sous forme de mises à jour dans les règlements. A l'exception de l'IGS, tous les organes responsables ont approuvé les règlements et les ont signés au terme de la réunion du comité. L'IGS n'est pas encore en mesure de signer les règlements, étant donné que leur conférence des délégués a décidé de proposer l'adoption des règlements à l'occasion de l'assemblée générale 2012. Étant donné que tous les organes responsables, sauf l'IGS, ont approuvé les règlements, ceux-ci entrent en vigueur même en l'absence de la signature et de l'approbation de l'IGS, avec effet rétroactif. En effet, les statuts de l'Association des organismes responsables Géomaticiens / Géomaticiennes Suisse prévoient que c'est la décision majoritaire du comité qui compte. Des propositions de modifications éventuelles de la part de l'IGS devront se faire sous forme de propositions de changement de règlement ordinaires. Tous les règlements ont été adressés à Madame Doris Probst de l'OFFT qui en a pris acte.

2.12 Procédure de qualification

Monsieur Christoph Wyss et Madame Karin Dober ont élaboré un projet pour réaliser le guide relatif à la procédure de qualification (PQ) régissant l'examen de fin d'apprentissage. Ce guide relatif à la procédure de qualification sera réalisé et mis en œuvre pour toute la Suisse, il sera sujet à l'approbation par l'OFFT, par ordre des cantons. En raison de cette exigence, il est nécessaire que le groupe de travail comprenne des représentants de toutes les régions linguistiques du pays, comme le proposent Christoph Wyss et Karin Dober dans leur projet. La loi impose ce guide en tant que solution pour l'ensemble du pays.

Dans un premier temps et pour chaque région linguistique, les solutions relatifs à la PQ et les experts seront disponibles. Par conséquent, les régions linguistiques et les cantons concernés financent la procédure de qualification par leurs propres fonds. Ce faisant, le guide peut évidemment tenir compte des particularités régionales et linguistiques.

L'Association des organismes responsables Géomaticiens / Géomaticiennes Suisse a demandé à l'OFFT si des moyens financiers supplémentaires peuvent être mis à disposition en faveur du guide pour la PQ; cependant, la réponse de Madame Doris Probst de l'OFFT indiquait que les travaux de conception dudit guide ont déjà été payés dans le cadre de la réforme. Dès lors, nous ne pouvons compter sur aucune mise à disposition de nouveaux fonds de la part de la Confédération. Cette réalité nous a obligés à trouver une clé de financement couvrant les charges estimées à env. 40'000.- à 50'000.- francs, nécessaires pour la conception du guide par les organes responsables. Monsieur Rudolf Küntzel (vice-président AORG-CH) et Monsieur Jakob Günthardt (président AORG-CH) ont dressé un projet de financement, basé sur le projet de réalisation du guide. Lors de la réunion du comité du 29.11.2011, tous les organes responsables ont approuvé le projet de réalisation du guide et le projet de financement, comprenant la clé de répartition respectif.

2.13 La question des lieux de formation et la sous-commission CSFP lieux de formation

Avec effet au 31.12.2012, la sous-commission CSFP lieux de formation a dénoncé la "convention de prestations IFK pour les géomaticiens / géomaticiennes CFC 2008-2012". L'association des organismes responsables a pris contact au printemps 2011 avec le président de cette commission, Monsieur Jean-Claude Zimmerli, en lui demandant de fixer une nouvelle stratégie dans les meilleurs délais. Lors d'une première séance du 28.06.2011 avec le président, Monsieur Jean-Claude Zimmerli, les choses ont été mises à plat. Ont participé à cette séance, Monsieur Jakob Günthardt (président AORG-CH), Monsieur Rudolf Küntzel (vice-président AORG-CH), Monsieur Martin Urech (président de la commission B&Q), Monsieur Stefan Arn (membre du comité de l'AORG-CH) et Monsieur Tony Huber (représentant CSFP des cantons dans la commission B&Q).

L'association des organismes responsables a demandé au président, Monsieur Jean-Claude Zimmerli, de faire figurer ce sujet dès que possible à l'agenda de la sous-commission CSFP lieux de formation. La présentation au sein de la sous-commission CSFP lieux de formation a eu lieu le 18.11.2011 ; MM. Rudolf Küntzel, Tony Huber, Stefan Arn et Martin Urech ont participé à cette réunion. Les membres de la sous-commission CSFP lieux de formation ont pris bonne note de la demande et des recommandations de la part de l'association des organismes responsables.

Vérification faite et après mûre réflexion, l'Association des organismes responsables Géomaticiens / Géomaticiennes Suisse (AORG-CH) recommande le maintien du lieu de formation de Zürich. L'enseignement dispensé à la Baugewerbliche Berufsschule Zürich a fait preuve, depuis 1984, d'un niveau de formation élevé et s'est avéré payant. La mise en œuvre de la formation professionnelle réformée met fortement à contribution l'association des organismes responsables, raison pour laquelle la continuité dans ce domaine est la bienvenue.

La sous-commission CSFP lieux de formation a décidé de procéder de la manière suivante : Après avoir pris contact avec le président de la commission B&Q géomaticien / géomaticienne CFC, Monsieur Martin Urech, une enquête sondera, au moyen d'un questionnaire, les besoins des entreprises formatrices en matière d'un deuxième lieu de formation et du modèle d'enseignement désiré (formation bloc ou par journées hebdomadaires) dans les cantons de Berne, Valais, Fribourg, Soleure, Argovie, Bâle-ville et Bâle-campagne. Le comité de l'Association des organismes responsables Géomaticiens / Géomaticiennes Suisse s'étonne beaucoup de cette manière de procéder et se déclare préoccupée par rapport à cette enquête / cette évolution ; il en a fait part aux organes responsables. A l'heure actuelle, une décision quant à la réaction du comité et des organes responsables est encore en suspens et les vérifications sont en cours.

2.14 Entretien au sein de la commission AQ technicien / technicienne en géomatique

En automne 2011, Monsieur Stefan Andenmatten, président de la commission AQ technicien / technicienne en géomatique, a contacté l'Association des organismes responsables Géomaticiens / Géomaticiennes Suisse (AORG -CH) en vue d'organiser un entretien et de dresser un bilan ; l'objectif étant d'intégrer la commission AQ technicien / technicienne en géomatique à l'AORG-CH, conformément à la mission légale de l'Association des organismes responsables Géomaticiens / Géomaticiennes Suisse.

Les personnes suivantes ont participé à la séance de coordination du 08.12.2011 : Monsieur Stefan Andenmatten (président de la commission AQ), Monsieur Hans-Andrea Veraguth (membre de la commission AQ), Monsieur Matthias Kreis (membre du comité de l'IGS), Monsieur Rudolf Küntzel (vice-président AORG-CH) et Monsieur Jakob Günthardt (président de l'AORG-CH). Monsieur Stefan Andenmatten a procédé à un état des lieux en termes d'organisation, de procédure de vérification, de membres de la commission, de situation financière et d'avenir. Au terme d'une discussion approfondie, on est arrivé à la conclusion que la commission AQ technicien / technicienne en géomatique pourra être intégrée à l'Association des organismes responsables Géomaticiens / Géomaticiennes Suisse aux conditions suivantes :

- La présence du rapport annuel 2011 ou d'un rapport final ;
- La présence des comptes 2011 y compris rapport des réviseurs 2011, établi par les réviseurs compétents des associations des organes responsables ;
- La remise du budget 2012 à l'attention du comité AORG-CH ;
- L'adaptation de la procédure de révision au nouvel organe responsable AORG-CH ;
- L'approbation de la nouvelle procédure de révision par l'OFFT ;
- La présentation de la liste des membres de la commission AQ à l'attention du comité AORG-CH ;
- La recherche de nouveaux membres pour la commission AQ en remplacement des membres démissionnaires, y compris l'augmentation des membres de la commission AQ de 9 (état actuel) à 11 . 12, étant donné que les membres sont chargés d'accompagner non seulement les examens ponctuels mais également les différents modules et les examens des modules ;
- La recherche et la mise au courant du successeur de Stefan Andenmatten (président) ;
- L'établissement d'un échéancier pour la remise à l'AORG-CH.

Mandatée par la commission AQ, la formation des techniciens / techniciennes en géomatique se fait par la coopérative BIZ-GEO (www.biz-geo.ch) qui est l'organisatrice de la formation de ces modules.

2.15 SwissSkills 2014

Le SwissSkills 2014 est un championnat des métiers qui aura lieu sous cette forme pour la première fois dans l'année 2014. Ce championnat des métiers regroupera quelque 60 familles de métiers et aura lieu sur l'Allmend de Berne (parc des expositions). L'objectif de cette manifestation est la promotion des métiers et du système de formation binaire suisse. La majeure partie des besoins en financement est couverte par les contributions de la Confédération, des cantons et divers sponsors. Le

financement de l'organisation du concours et l'hébergement des candidats incombera aux associations et organisations professionnelles. Les différentes régions linguistiques doivent être dûment représentées. La manifestation fera l'objet de publicité dans les médias, à l'attention du public.

Les personnes suivantes ont participé à la réunion de lancement (kick-off) du 16.08.2011 : Monsieur David Vogel (SSC), Monsieur Stefan Arn (SSC), Monsieur Martin Urech (président commission B&Q), Monsieur Daniel Rupp (FVG/UTS), Madame Bernadette Blättler (PGS), Monsieur Kurt Hartmann (BBZ), Monsieur René Sonney (OSIG), Monsieur Thomas Glatthard (geosuisse, groupe RP) et Monsieur Jakob Günthardt (président AORG-CH).

Bien que tous les représentants accueillent avec bienveillance l'idée de la manifestation SwissSkills 2014, ils doutent sérieusement qu'il soit possible de faire participer l'Association des organismes responsables Géomaticiens / Géomaticiennes Suisse. Suite à diverses vérifications et discussions, on est arrivé à la conclusion de renoncer à la participation au SwissSkills 2014, étant donné que l'Association des organismes responsables Géomaticiens / Géomaticiennes Suisse, met la priorité au niveau de la mise en œuvre des règlements et au vu de la procédure de qualification qui s'appliquera pour la première fois en 2014. On avait également conclu à un manque de ressources personnelles et financières.

3. Réunion des délégués

3.1 Membres de l'assemblée des délégués 2011

En 2011, les personnes ci-après avaient été délégués par les organes responsables :

Nom, Prénom	Fonction au sein de l'AORG-CH	Association	Remarques
Barrucci Martin		CCGEO	
Bascio Alessandra		PGS	
Blättler Bernadette		PGS	
Calderari Patricio		IGS	
Cardinaux Michel		geosuisse	(président CRAG)
Glatthard Thomas		OSIG	
Günthardt Jakob	président	GPMG/UTS	sans droit de vote
Jörimann Reto		geosuisse, CSCC	c/o geosuisse jusqu'au 31.12.2011
Karlen Martin		GPMG/UTS	
Kreis Matthias		IGS, geosuisse	c/o geosuisse jusqu'à décision succession Jörimann
Meneguzzi Laurent		GIG/UTS	
Meyer Willy		CCGEO	
Rupp Daniel		GPMG/UTS	
Stark Hans-Jörg		OSIG	
Urech Martin		SSC	
Varidel David		GIG/UTS	
Vogel David	secrétaire	SSC	

3.2 Missions et tâches des délégués

L'assemblée des délégués a siégé les 12.05.2011 (2011/1) et 29.11.2011 (2011/2), chaque fois à l'issue de la réunion du comité de l'Association des organismes responsables Géomaticiens / Géomaticiennes Suisse. Les délégués ont été expéditifs en affaires, ce qui leur a valu l'appréciation unanime. Conformément aux statuts, les délégués ont traité et voté les affaires suivantes :

- Accueil des nouveaux délégués
- Rapport annuel 2010
- Approbation des comptes annuels 2010

- Plan financier, compte de fonctionnement, budget 2011, budget 2012
- Admission de CSCC et de CCGEO
- RP et publicité
- Procédure de qualification
- La question des lieux de formation
- SwissSkills 2014
- Modification des statuts, article 18, lit. b
- Prise de connaissance du règlement sur le fonds de formation professionnelle géomaticien / géomaticienne suisse selon l'article 60 de la loi sur la formation professionnelle (LFPr)
- Prise de connaissance du règlement sur les cours inter-entreprises
- Prise de connaissance du règlement d'organisation de la commission suisse pour le développement professionnel et la qualité de la formation des géomaticiens CFC / géomaticiennes CFC
- Prise de connaissance du règlement d'indemnisation des frais pour géomaticiens / géomaticiennes fréquentant les cours à Zürich
- etc.

3.3 Délégués : Départs et arrivées

Madame Susanne Bleisch, représentante de l'OSIG, a été remplacée par Monsieur Hans-Jörg Stark. Geosuisse a nommé Monsieur Michel Cardinaux (président CRAG) en tant que délégué et l'OSIG a nommé Monsieur Thomas Glatthard. Monsieur Martin Barrucci et Monsieur Willy Meyer représentent la CCGEO et Monsieur Reto Jörimann assurait un double mandat pour la CSCC et pour geosuisse jusqu'à la fin 2011.

Les délégués, le comité et la branche professionnelle remercient cordialement les délégués sortants des missions accomplies en faveur de l'Association des organismes responsables Géomaticiens / Géomaticiennes Suisse.

Monsieur Reto Jörimann assurait un double mandat et représentait geosuisse et la CSCC depuis l'adhésion de cette dernière. Il est souhaitable que ces deux mandats soient assurés par deux personnes distinctes.

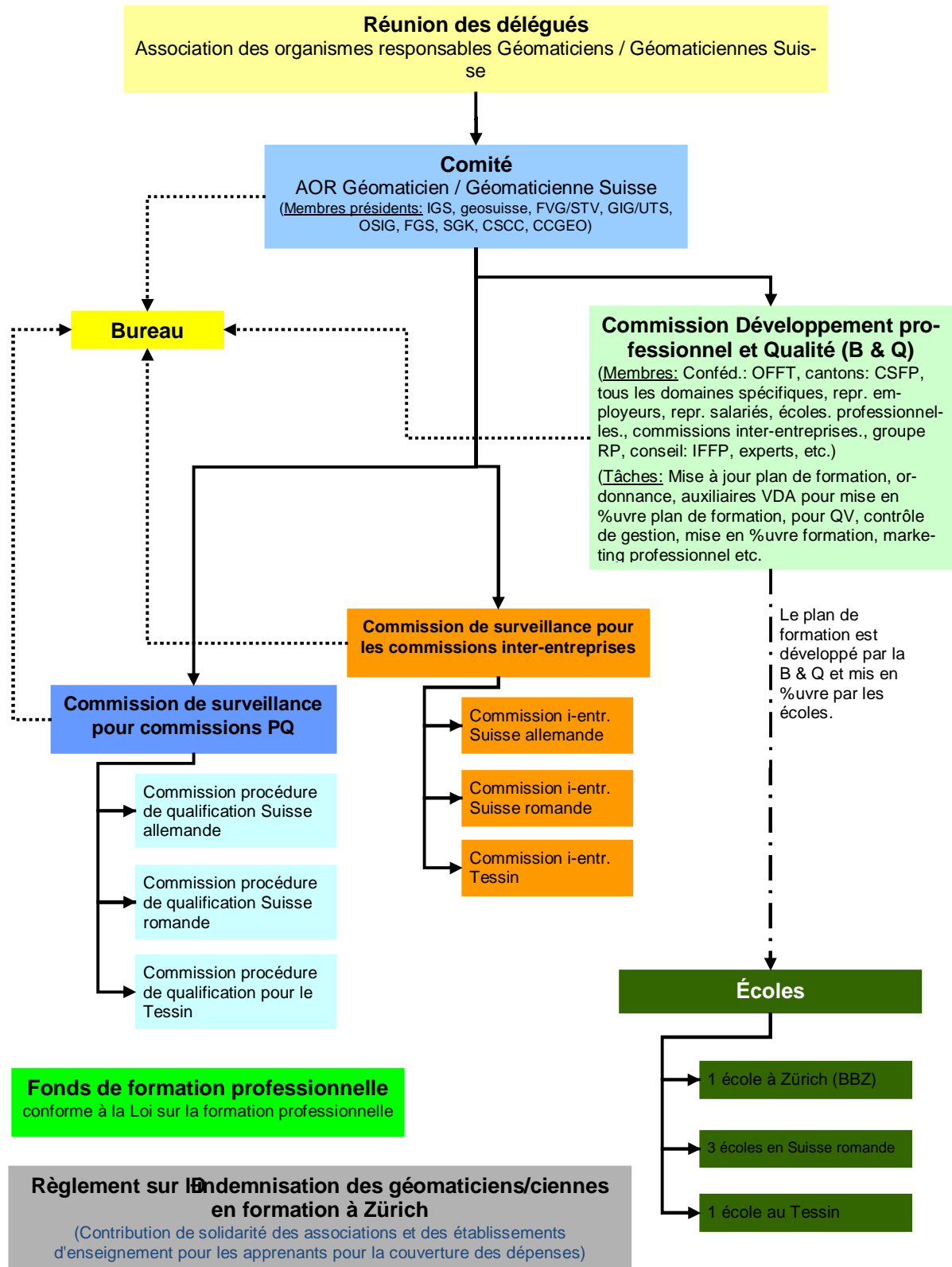
4. Secrétariat

Le processus de division de l'association des organismes responsables en domaines, autonomes sur le plan financier, a été achevé en date du 29.11.2011 par l'approbation et la mise en vigueur des règlements. Hormis l'expédition des affaires courantes, ce sont les travaux du bureau (secrétariat) qui ont été le point de mire de la mise en place de l'organisation et de ces structures.

Les bureaux des différents domaines sont regroupés au sein du bureau central de l'Association des organismes responsables Géomaticiens / Géomaticiennes Suisse qui assure les tâches qui en découlent. Durant l'année passée, un certaines mesures ont été prises pour éviter que ce bureau central ne représente pas de goulot d'étranglement.

La réorganisation des domaines et leur élargissement par les fonds ont conduit à une saturation successive du bureau ; la charge de travail aura une tendance croissante également à l'avenir car tous les domaines ne sont pas encore complètement développés. Ce processus de développement arrivera à son terme à l'occasion de la fin du premier cycle de formation en l'an 2015.

5. Organigramme de l'Association des organismes responsables Géomaticiens / Géomaticiennes Suisse



6. Fonds de formation professionnelle

Le règlement sur le **fonds de formation professionnelle géomaticien / géomaticienne suisse selon l'article 60 de la loi sur la formation professionnelle (LFPr)** a été adopté par le comité, à l'exclusion de l'IGS (voir point 2.11) en date du 29.11.2011 et il a été mis en vigueur avec effet rétroactif. Les délégués de l'Association des organismes responsables Géomaticiens / Géomaticiennes Suisse ont également adopté ledit règlement en date du 2.11.2011, toujours à l'exclusion de l'IGS.

En 2012, les organismes responsables procéderont à la délégation de personnes qui siégeront au sein de la commission et qui y travailleront par la suite.

Le secrétariat de l'Association des organismes responsables Géomaticiens / Géomaticiennes Suisse a été mandaté par le comité de rassembler les adresses de la Suisse allemande, de la Suisse romande et du Tessin. Par la suite, les cotisations seront facturées avec effet rétroactif, par personne en formation et par année de formation, pour les années 2010 et 2011.

La cotisation des organes responsables formant l'Association des organismes responsables Géomaticiens / Géomaticiennes Suisse en faveur du fonds de formation professionnelle sera fixée à une date ultérieure.

7. Commission pour le développement professionnel et la qualité de la formation (commission B&Q)

7.1 Organisation de la commission B&Q

La commission B&Q poursuit deux objectifs principaux : Le futur développement du profil professionnel en fonction des besoins du marché et l'assurance qualité par rapport à la nouvelle formation. Par rapport à l'année 2010, l'organisation de la commission B&Q a été modifiée en ce sens que la commission de surveillance des cours inter-entreprises (CIE) ainsi que la commission de surveillance pour les procédures de qualification (PQ) seront directement sous l'autorité de l'association des organismes responsables. La conséquence de cette mesure est que l'étendue de la commission B&Q est réduite, permettant une décharge au niveau du volume de travail et un recentrage des activités, en conformité avec les deux objectifs principaux précités. La commission B&Q peut continuer à remplir sa mission de plate-forme tournante des informations, étant donné que le président de la commission de surveillance des cours inter-entreprises siège dans cette dernière et que le président de la commission de surveillance des procédures de qualification aura la possibilité d'y siéger.

7.2 Personnel

En la personne de Franz Bigler, un membre important de la commission B&Q a donné son congé pour la fin 2011, en raison de son départ à la retraite. Franz Bigler assurait la représentation du lieu de formation école ; de par sa nature calme et sa maîtrise professionnelle, il a largement contribué au développement du profil professionnel tel qu'il se présente aujourd'hui. Sa large expérience, son humour et sa collégialité nous manqueront. La commission B&Q adresse à Franz Bigler ses meilleurs vœux pour son avenir, sa santé et sa joie de vivre.

L'école a proposé Karl Hartmann en tant que successeur de Franz Bigler.

Pius Peter et Andreas Werner sont deux autres membres que nous avons pu recruter pour la commission B&Q (représentants des services industriels et expert en MO).

Le poste de vice-président est toujours vacant et sera pourvu dans le courant de l'année 2012.

7.3 Activités en 2011

La commission B&Q a organisé deux séances, l'une au printemps et l'autre en automne.

Les sujets principaux de cette année étaient les suivants :

- Contrôle, transfert et insertion des organes existants dans la nouvelle structure
 - La restructuration décrite plus haut sous le titre "organisation de la commission B&Q" permettait de bien préparer le terrain pour la prise en charge de la mission principale.
- Collaboration à la rédaction du règlement de la commission et adoption de celui-ci
 - Grâce à un engagement remarquable de plusieurs membres de la commission et du comité, nous avons réussi à professionnaliser la teneur du règlement de la commission. Il a été adopté à la dernière séance du comité de l'association des organismes responsables.
- Marketing en faveur du métier
 - En collaboration avec le groupe RP, il a été possible de publier des articles décrivant la nouvelle formation dans plusieurs revues professionnelles (p.ex. Schweizer Gemeinden, TEC21) dans le but de gagner de nouvelles entreprises formatrices.
 - Nous avons réalisé deux manifestations d'information (à Berne et à Zürich) à l'attention des bureaux, des services industriels et des administrations en train de créer une nouvelle place d'apprentissage. Une manifestation analogue n'a pas pu être réalisée en Suisse romande.
- Mise à jour et développement du contenu du site internet de l'association des organismes responsables moyennant la création de nouveaux précis et de matériel didactique (p.ex. journées d'initiation à l'apprentissage).

7.4 Perspectives 2012

Durant l'année écoulée, un grand nombre de ressources a été mis à contribution pour établir et positionner les différents organes, structures et règlements. Ces travaux sont désormais près de l'achèvement. Le point de mire de l'année 2012 sera le suivant :

- L'optimisation, voire la recréation du site internet de l'association des organismes responsables.
- La mise en place d'une procédure standard permettant de mesurer l'assurance qualité auprès des partenaires de formation, à des échelons divers.
- Collaboration au sein de la commission de surveillance PC pour les préparatifs de la nouvelle procédure de qualification.
- Une nouvelle manifestation d'information en début de l'été dans le but d'informer à fond les entreprises formatrices existantes, et de les soutenir.
- Prise de contact avec la rédaction de "MySchool" afin de lancer un nouveau reportage sur le nouveau profil professionnel (y compris les trois domaines spécifiques).

8. Cours inter-entreprises (commission CIE)

La commission de surveillance s'est dotée, au cours de l'année dernière, d'un règlement définitif. L'effectif prévu de la commission est de quatre à neuf membres. A l'heure actuelle, la commission se compose des présidents des commissions CIE des trois régions linguistiques (Suisse allemande, Suisse romande et Suisse italienne) et d'un représentant qui a été mandaté par l'organisme responsable des cours. En raison d'une adoption tardive des règlements et en l'absence des bases juridiques régissant le fonctionnement de la commission, aucune séance n'a pu avoir lieu à ce jour. Les contacts avec les membres sont pris. Un changement du responsable pour les cours inter-entreprises s'annonce au Tessin, entraînant par la même occasion une adaptation des cours de langue italienne à la nouvelle ordonnance sur la formation et une organisation des nouveaux cours conforme à celle de l'association des organismes responsables. La Suisse romande, disposant d'une commission des cours rôdée, est également en train d'adapter le contenu des cours.

Une convention de prestations a été signée entre le canton de Zürich, en tant que région disposant d'un site de formation des cours inter-entreprises, et l'Association des organismes responsables Géomaticiens / Géomaticiennes Suisse. Elle constitue la référence en matière de prestations à fournir, de contrôle de qualité et pour le paiement des contributions du canton.

8.1 Cours inter-entreprises en Suisse alémanique

La Suisse alémanique dispose d'une commission de cours qui fonctionne et qui se saisit des tâches relatives aux CIE I à III selon la nouvelle ordonnance sur la formation. Le règlement d'organisation sur les CIE, dans sa version définitive, a pu être adopté en même temps que les autres règlements, dans les trois langues.

Le deuxième CIE I conforme à la nouvelle ordonnance sur la formation (OFPr) a eu lieu du 15 au 19 août 2011. Sur la base des expériences faites de l'année passée, les matières du cours ont été légèrement adaptées. Un total de 121 jeunes professionnels ont participé aux cours d'une durée de cinq jours. Aucun problème majeur n'est à relever. Au moyen d'un questionnaire, nous avons vérifié, lors de la dernière journée de cours, l'impact de la formation. La commission de cours n'a pas eu écho d'éventuelles retours d'information négatives de la part des entreprises formatrices.

Le CIE II s'est déroulé pendant les mois d'été pour la dernière fois selon l'ancien règlement et selon l'ancien programme de formation. Les participants ont été groupés par 8 pour obtenir le nombre de cours correspondant au nombre des répétitions. Aucun CIE n'a eu lieu pendant les vacances scolaires. Ces cours se sont également déroulés sans incident particulier. Comme cela a été annoncé, l'équipement informatique, comprenant les PC, les écrans et les logiciels, a été remplacé par du matériel de la dernière génération. Depuis l'année scolaire 2011/12, les personnes en formation selon la nouvelle OFPr sont en 2^e année. Pour ces apprentis, le CIE II sera remanié et doté des nouveaux contenus, afin que les cours puissent avoir lieu à partir du 12 mars 2012. Les nouvelles matières nécessitent l'emploi de logiciels supplémentaires et les logiciels standard ont également eu besoin d'une mise à jour, ce qui a conduit à une formation à l'attention des instructeurs et des chargés de cours. Certaines de ces adaptations ont déjà été réalisées.

La réunion annuelle de la commission de cours a eu lieu le 4 novembre 2011 à Zürich, dans les locaux de l'école professionnelle. Au titre des dépenses pour les CIE I et II, la comparaison avec le budget pour l'année civile 2010 montre une situation réjouissante. Il a été possible de créer des réserves de quelque 17'000 francs pour chaque cours. Il va sans dire que l'augmentation des frais de cours à 550 francs pour le CIE I a contribué à ce résultat. Ces réserves répondent à un urgent besoin pour la transformation des cours et la mise sur pied du CIE III. La décision a été prise de solder les comptes des CIE I et II et de reporter l'excédent aux nouveaux cours à titre de fonds de démarrage. A l'avenir, le décompte des CIE se fera dans le cadre de la comptabilité globale de l'association des organismes responsables. Toutefois, le canton de Zürich, en sa qualité de site de formation, a annon-

cé que la période comptable sera désormais conforme à celle de l'année scolaire. Par conséquent, nous avons présenté, dans les délais, le premier décompte, comprenant la phase transitoire des mois de janvier à juillet 2011. L'approbation de ce décompte est encore en suspens.

8.2 Cours inter-entreprises en Suisse romande

Les cours interentreprises de Suisse romande sont dispensés sur 3 sites différents, soit dans les écoles professionnelles de Sion, Neuchâtel et Morges. Les apprentis du canton du Valais francophone se réunissent à Sion. Les apprentis des cantons de Neuchâtel, Berne (Jura bernois) et Jura sont regroupés à Neuchâtel alors que ceux des cantons de Genève, Fribourg et Vaud le sont à Morges.

Les enseignants et responsables de cours sont différents sur chaque site. La coordination de ces cours est assurée par la Commission Romande d'Apprentissage de Géomaticien(ne)s CRAG.

Les responsables de cours de chaque site se sont rencontrés pour définir un contenu commun minimum basé sur le plan de formation (voir annexe).

Pour la session 2011-2012, les cours ont été organisés comme suit :

Sion:

CIE1

7 apprentis

Semaine 1, 4 jours, du 24 au 28 octobre 2011 y compris le jour normal de cours.

Semaine 2, 4 jours, du 05 au 09 mars 2012 y compris le jour normal de cours.

CIE2

12 apprentis

4 jours, du 27 février au 2 mars 2012 y compris le jour normal de cours.

1 jour, en juin 2012, évaluation.

CIE3 (selon ancien règlement d'apprentissage, apprentis de 3ème et 4ème année)

14 apprentis

4 jours, du 9 au 13 janvier 2012 y compris le jour normal de cours.

Neuchâtel:

Données non-communiquées

Morges:

CIE1

35 apprentis

Session 1, 5 jours, les 14, 15, 16, 22 et 23 septembre 2011, 16 apprentis.

Session 2, 5 jours, les 26, 29 et 30 septembre, 6 et 7 octobre 2011, 19 apprentis.

CIE2

34 apprentis

Session 1, 5 jours, les 5, 6 et 7 mars, 2 et 3 avril 2012, 16 apprentis.

Session 2, 5 jours, les 14, 15, 16, 22 et 23 mars 2012, 18 apprentis.

1 jour comprenant un exercice noté à fixer vers fin avril/début mai 2012.

CIE3 (selon ancien règlement d'apprentissage, 26 apprentis de 3ème année)

1 exercice « projet de places de parc » à réaliser sur le lieu de travail en juillet et août 2012.

8.3 Cours inter-entreprises au Tessin

Dans le Tessin, encore aucun cours n'a eu lieu cette année.

9. Procédure de qualification

Membres du groupe de travail

Nom, prénom	Domaine spécifique	Association	Remarques
Blättler Bernadette	géoinformatique	PGS	
Dober Karin	mensuration officielle	GPMG/UTS	Membre de la commission d'examen pour les dessinateurs des métiers de l'artisanat et de la construction, Zürich
Lazeyras Antoine	mensuration officielle	geosuisse	
Stark Hans-Jörg	géoinformatique	OSIG	
Vogel David	cartographie	SSC	Responsable du procès-verbal
Wyss Christoph	mensuration officielle	IGS	Responsable du groupe de travail

A l'heure actuelle, nous sommes encore en attente de l'engagement formel de la part d'une personne pressentie du canton du Valais. Nous recherchons également toujours un représentant de la Suisse romande pour le domaine spécifique de la géoinformatique.

Ce groupe de travail temporaire a pour objectif d'élaborer un guide pour la procédure de qualification selon l'ordonnance sur la formation de 2009. L'ordonnance prévoit la possibilité d'accomplir un TPI (travail pratique individuel) ou un TPP (travail pratique prescrit). La Suisse alémanique, sous l'influence de l'office cantonal de la formation professionnelle de Zürich, penche principalement pour un TPI dans tous les domaines spécifiques. La Suisse romande préfère, quant à elle, le TPP. Il sera toutefois possible également en Suisse alémanique d'accomplir, dans des circonstances particulières (p.ex. entreprise formatrice de petite taille), un "TPI qui est prescrit". Dès lors, il convient de répondre à cette situation. Les représentants de la Suisse romande sont tenus de prendre la direction des opérations pour l'élaboration du TPP et auront à fournir la majeure partie de travail dans ce domaine. A noter que le TPP ne s'inscrit pas dans le cadre du nouvel examen final, bien qu'il s'apparente le plus de l'examen de fin d'apprentissage en vigueur jusqu'à maintenant. Les représentants de la Suisse alémanique mettront l'accent sur l'élaboration du TPI (tous les domaines spécifiques).

Les associations concernées seront tenus au courant de l'état d'avancement des travaux, dans le but de leur permettre de fournir leurs bonnes idées au cours de l'élaboration du guide plutôt que de transmettre leurs demandes de modifications à l'achèvement de celui-ci uniquement ou, au pire des cas, de le refuser. Un autre objectif est le lancement d'un examen pilote en Suisse alémanique en 2013, portant sur le TPI. Cet examen pilote devra être réalisé avec le concours d'entreprises formatrices et de personnes en formation de la 4^e année d'apprentissage (selon l'ancien règlement) qui se manifestent comme volontaires. Les détails de cet examen sont encore à mettre au point en collaboration avec l'office de la formation professionnelle du canton de Zürich. Le guide relatif à la procédure de qualification et les directives régissant l'examen pilote doivent être disponibles d'ici la fin de l'année 2012.

10. Remboursement des frais pour géomaticiens / géomaticiennes en formation à Zürich

Le "fonds d'indemnisation des frais pour géomaticiens / géomaticiennes fréquentant les cours à Zürich", appelé caisse pour dépenses, a été provisoirement mis en vigueur par décision du comité du 12.05.2011. C'est sur cette base que nous avons pu demander avec effet rétroactif le paiement des contributions et procéder au paiement des frais de l'année scolaire 2010/11. Les entreprises formatrices ont été informées par lettre de la dissolution du "fonds d'école 84" et de la création de la nouvelle caisse pour dépenses.

Les frais pour l'année scolaire 2010/11 ont été entièrement remboursés à la date du 31.12.2011.

Le règlement relatif au "remboursement des frais pour géomaticiens / géomaticiennes fréquentant les cours à Zürich" a été adopté par le comité et il a été mis en vigueur avec effet rétroactif. L'introduction

et l'organisation de la caisse pour dépenses a nécessité un travail considérable et exigeait de la part des entreprises formatrices une beaucoup de patience et de la compréhension.

11. Écoles

11.1 Baugewerbliche Berufsschule Zürich BBZ

Procédure de qualification 2011

Participants à la PQ 2011	108 apprentis
Examen global réussi	104 apprentis (96.3%)
Échec à l'examen global	4 apprentis (3.7%)
Meilleure note obtenu à l'examen global	5.7
Note la plus basse à l'examen global	3.0
Moyenne des notes (global)	4.8
Moyenne des notes du travail pratique	5.0 (6.0 / 2.9)
Moyenne des notes des connaissances professionnelles	4.4 (5.7 / 2.8)
Moyenne des notes de l'enseignement de culture générale	4.9 (5.8 / 3.8)

Données clés des cours professionnels pour géomaticiens (GM)

Année scolaire 2010/11	Année scolaire 2011/12
423 apprentis 341 m (80 %) / 82 f (20 %)	432 apprentis 349 m (81 %) / 83 f (19 %)
251 apprentis en apprentissage classique 196 m / 55 f / Part f 22 %	258 apprentis en apprentissage classique 203 m / 55 f / Part f 21 %
172 apprentis avec maturité professionnelle 145 m / 27 f / Part f 16 %	174 apprentis avec maturité professionnelle 146 m / 28 f / Part f 16 %
Enseignement en 24 classes 16 classes normales, dont 3 classes mixtes apprentissage classique/maturité professionnelle 8 classes pour maturité professionnelle	Enseignement en 24 classes 16 classes normales, dont 3 classes mixtes apprentissage classique/maturité professionnelle 8 classes pour maturité professionnelle
Taille Ø des classes : 17.6 apprentis par classe	Taille Ø des classes : 18 apprentis par classe
Nouveaux apprentis Débutants 124, dont 3 suivant un apprentissage raccourci 57 avec maturité professionnelle (46%) ; part Ø de maturité professionnelle sur les trois dernières années ¹ 39.6%	Nouveaux apprentis Débutants 112, dont 2 suivant un apprentissage raccourci 48 avec maturité professionnelle (43%) ; part Ø de maturité professionnelle sur les trois dernières années ¹ 39.6%
Nouvelles classes en première année d'apprentissage 6 nouvelles classes au total 4 classes normales avec 20 apprentis en Ø 2 classes pour maturité professionnelle avec 23 apprentis en Ø	Nouvelles classes en première année d'apprentissage 6 nouvelles classes au total 4 classes normales avec 15.5 apprentis en Ø 2 classes pour maturité professionnelle avec 24 apprentis en Ø

L'école BBZ a encore affiné la mise en œuvre du contenu de la formation selon le plan de formation ; le premier cours bloc de la deuxième année selon la nouvelle législation a pu être mené à son terme avec succès à la mi-novembre 2011. Trois nouveaux formateurs ont débuté leur enseignement et ils satisfont entièrement aux domaines professionnels de la MO et des SIG. La BBZ a adressé leur plan de formation interne sous forme imprimée à toutes les entreprises formatrices. Cette mesure a contribué à réduire considérablement les problèmes et questions liés aux notes.

Le tableau ci-après renseigne sur la répartition des nouveaux apprentis. Il subsiste toujours une classe entière qui ne peut pas être affectée aux différents domaines spécifiques. L'école BBZ contactera à nouveau les entreprises concernées par écrit et procédera ensuite à la répartition des apprentis.

Le tableau indique le nombre d'apprentis par domaine spécifique.

Année d'apprentissage	Total	dont maturité professionnelle	Mensuration officielle avec maturité professionnelle	Mensuration officielle sans maturité professionnelle	Géoinformatique avec maturité professionnelle	Géoinformatique sans maturité professionnelle	Cartographie avec maturité professionnelle	Cartographie sans maturité professionnelle	Domaine spécifique à déterminer
1	110	48	32	44	7	4	1	2	20
2	113	52	47	41	5	17	0	3	--
3	98	36	36	62	--	--	--	--	--
4	98	33	33	65	--	--	--	--	--
Totaux	419	169	148	212	12	21	1	5	20

11.2 Écoles professionnelles en Suisse romande

Nous regrettons de ne pas avoir reçu de contribution au présent rapport annuel par les écoles de la Suisse romande.

11.3 École professionnelle du Tessin

Nous regrettons de ne pas avoir reçu de contribution au présent rapport annuel par l'école du Tessin.

12. Situation financière

En raison de la charge de travail importante découlant des activités opérationnelles pendant l'année 2011, la planification financière exhaustive à long terme n'a pas pu être réalisée comme il se le doit. Le plan financier a été construit conformément aux principes retenus. Le mode de défraiement s'appliquant aux membres des commissions est à fixer pendant l'année 2012. D'autre part, il s'agit de vérifier les propositions et les réflexions contenues dans le rapport du 12.08.2010 de Jürg Kaufmann, puis de les adapter et de les mettre en œuvre.

12.1 Bilan et compte de résultat 2011, Association des organismes responsables Géomaticiens / Géomaticiennes Suisse

L'association des organismes responsables n'a cessé de déployer les efforts nécessaires visant à réduire les frais également durant cette année et de réduire également ses dettes à l'égard de l'IGS.

Le plan comptable de l'association des organismes responsables a fait l'objet d'une mise à jour et il a été adapté aux autres domaines en ce qui concerne une future structure plus homogène des comptes. Aux fins d'une meilleure comparaison, le bilan et le compte de résultat ci-après sont présentés sous leur forme actuelle (ancienne structure).

En raison de la nouvelle structure financière des différents domaines, les comptes du budget 4102, 4103, 4201 et 4203 ne peuvent plus être classés.

Le budget 2011 a été tenu dans les grandes lignes. Toutefois, en 2011, l'association des organismes responsables s'est vu obligée de procéder au préfinancement du coût lié à l'établissement des règlements, dont la charge de travail a été élevée, y compris leur traduction, ce qui entraîné des dépassements très importants au niveau des postes "secrétariat" et "traductions". Le poste "4000 secrétariat" a également été chargé d'un montant supplémentaire lié au préfinancement des tâches effectuées pour la caisse de dépenses. Les charges encourues ont été facturées aux domaines respectifs, ce qui a induit des recettes extraordinaires au compte "3200 produits extraordinaires".

Ces recettes extraordinaires couvrent plus ou moins les dépassements budgétaires pour les comptes concernés. Il a été possible de compenser les créances du poste débiteurs de l'année 2010, se montant à CHF 55'000.-. (2^e tranche : Contribution à la réforme de l'OFFT de CHF 25'000.- et participation extraordinaire de CRAG de CHF 30'000.-.)

Toutefois, les recettes budgétisées de CHF 20'000.- du compte "3010 contribution des organisations professionnelles" concernent ces créanciers et ne concernent pas l'année comptable 2011 (erreur de budgétisation).

Le bilan et le compte de résultats se présentent de la manière suivante :

BILANZ

AKTIVEN

Konto	Bezeichnung	Konto	31.12.2011 [CHF]	Vorjahr (31.12.2010) [CHF]
	Raiffeisenbank Konto TVG-CH	1020	90'33.62	44'061.58
	Debitoren	1140	0.00	55'000.00
	Verrechnungssteuer	1176	164.45	154.10
	Aktive Rechnungsabgrenzung	1300	13'987.50	0.00
UMLAUFVERMÖGEN			104'585.57	99'215.68
AKTIVEN			104'585.57	99'215.68

PASSIVEN

Konto	Bezeichnung	Konto	31.12.2011 [CHF]	Vorjahr (31.12.2010) [CHF]
	Kreditoren	2000	0.00	3'28.00
	Transitorische Passiven	2300	7'81.18	6'40.22
	Darlehen IGS	2400	61'484.95	71'484.95
FREMDKAPITAL			69'266.13	80'753.17
	Vereinskapital	2800	18'462.51	-24'479.86
	Gewinnvortrag	2990	16'856.93	42'942.37
VEREINSKAPITAL			35'319.44	18'462.51
PASSIVEN			104'585.57	99'215.68

ERFOLGSRECHNUNG

EINNAHMEN

Konto	Bezeichnung	Konto	31.12.2011 [CHF]	Budget 2011 [CHF]	Vorjahr (31.12.2010) [CHF]
	Beiträge aus öffentlicher Hand	3000	0.00	0.00	0.00
	Beiträge Berufsorganisationen	3010	0.00	20'000.00	43'333.35
	Mitgliederbeiträge	3100	33'000.00	33'000.00	23'000.00
	Ausserordentlicher Ertrag	3200	13'987.50	0.00	760.00
	Ausserordentlicher Aufwand	3202	0.00	0.00	- 6'456.00
EINNAHMEN			46'987.50	53'000.00	60'637.35

AUSGABEN

Konto	Bezeichnung	Konto	31.12.2011 [CHF]	Budget 2011 [CHF]	Vorjahr (31.12.2010) [CHF]
	Sekretariat	4000	13'136.42	5'000.00	6'769.21
	Übersetzungen	4100	11'430.55	5'000.00	2'987.70
	Werbeaufwand	4101	200.00	0.00	0.00
	Bildungsplan	4102	0.00	500.00	1'774.65
	Bildungsverordnung	4103	0.00	500.00	0.00
	Unterhalt Webseite	4104	739.55	1'000.00	1'292.80
	Beitrag an PR-Gruppe	4105	0.00	2'000.00	0.00
	Entschädigung Vorstand	4106	4'699.00	5'000.00	4'211.00
	Diverser Betriebsaufwand	4107	0.00	2'500.00	312.99
	Kommission-B&Q	4201	0.00	9'000.00	897.38
	Arbeitsgruppen	4203	0.00	1'000.00	0.00
	Zinsertrag	6850	-74.95	100.00	-50.75
AUSGABEN			30'130.57	31'600.00	17'694.98
JAHRESVERLUST /-GEWINN			9000	16'856.93	21'400.00
				21'400.00	42'942.37

12.2 Bilan et compte de résultat 2011, fonds de formation professionnelle

Le fonds de formation professionnelle n'ayant pas encore été fondé, les comptes correspondants ne sont pas encore disponibles. En 2012, les contributions réglementaires seront facturées aux entreprises formatrices avec effet rétroactif pour les années 2010 et 2011.

12.3 Bilan et compte de résultat 2011, commission B&Q

Dans sa phase de constitution pendant l'année 2011, la commission B&Q ne disposait pas encore de son propre budget ni de comptes correspondants, raison pour laquelle aucun bilan et aucun compte de résultat ne sont disponibles pour la commission B&Q.

12.4 Bilan et compte de résultat 2011, commissions cours inter-entreprises

Pendant l'année écoulée, les cours inter-entreprises (CIE) ont été réalisés avec succès et pour la deuxième fois selon la nouvelle ordonnance sur la formation. Les CIE ont démarré en 2010 les caisses vides, les liquidités provenaient uniquement des contributions des entreprises formatrices et d'une avance de l'ancienne caisse CIE1. Ces liquidités étaient épuisées au terme du premier tour et il n'avait pas été possible de constituer des réserves. Cette situation initiale avait pour conséquence que les cours 2011 ont dû être financés entièrement à partir des contributions des entreprises formatrices. Les contributions étatiques des années 2010 et 2011 n'ont pas été versées non plus, en raison d'un retard intervenu dans la conclusion d'un accord sur les prestations entre le canton de Zürich et l'Association des organismes responsables Géomaticiens / Géomaticiennes Suisse. Le paiement a subi un nouveau retard dans la deuxième année ; le montant des cotisations est mentionné dans les comptes de régularisation des actifs.

Afin d'atténuer cette situation, les caisses des cours inter-entreprises 1 et 2 selon l'ancien règlement ont été bouclées et soldées à la mi-décembre 2011 et les soldes ont été reportés aux nouvelles caisses.

Aucun CIE 2 et 3 n'a eu lieu en 2011. L'intégration des commissions de cours de la Suisse romande n'a pas pu être complétée en 2011, raison pour laquelle les chiffres se rapportent uniquement à la Suisse alémanique. Aucun cours n'a encore eu lieu au Tessin.

Le bilan et le compte de résultat se présentent de la manière suivante :

BILANZ			
AKTIVEN			
Konto Bezeichnung	Konto	31.12.2011	Vorjahr (31.12.2010)
Raiffeisenbank Konto TVG-CH	1020	15'815.72	169.00
Debitoren	1100	0.00	0.00
Verrechnungssteuer	1171	3.80	3.80
Aktive Rechnungsabgrenzung	1300	52'850.00	22'185.50
UMLAUFVERMÖGEN		68'669.52	22'358.30
AKTIVEN		68'669.52	22'358.30
PASSIVEN			
Konto Bezeichnung	Konto	31.12.2011	Vorjahr (31.12.2010)
Kreditoren	2000	0.00	0.00
Transitorische Passiven	2300	20'652.71	23'554.51
FREMDKAPITAL		20'652.71	23'554.51
Vereinskapital	2800	-1'196.21	0.00
Gewinnvortrag	2990	49'213.02	-1'196.21
VEREINSKAPITAL		48'016.81	-1'196.21
PASSIVEN		68'669.52	22'358.30

ERFOLGSRECHNUNG

EINNAHMEN

Konto Bezeichnung	Konto	31.12.2011	Budget 2011	Vorjahr (31.12.2010)
Beiträge aus öffentlicher Hand	3000	52'850.00	33'750.00	0.00
Beiträge Lehrbetriebe	3100	64'350.00	72'600.00	66'550.00
Ausserordentlicher Ertrag (Übertrag alte ÜK-Kasse)	3200	23'060.77	0.00	22'185.50
Ausserordentlicher Aufwand	3202	0.00	0.00	0.00
EINNAHMEN		140'260.77	106'350.00	88'735.50

AUSGABEN

Konto Bezeichnung	Konto	31.12.2011	Budget 2011	Vorjahr (31.12.2010)
Sekretariat	4000	8'596.80	10'000.00	7'978.60
Betriebsaufwand	41	22'382.99	11'000.00	14'658.86
Spesen Kursleitung	4200	2'834.65	2'000.00	1'456.75
Spesen Instruktoren	4201	1'465.55	1'000.00	3'610.80
Spesen apprentis	4202	12'913.86	12'000.00	11'647.80
Entschädigung Kursleitung	5000	8'991.85	8'000.00	9'668.75
Entschädigung Instruktoren	5010	27'584.55	41'000.00	33'008.75
Weiterbildung	5300/ 4500	0.00	4'000.00	3'801.35
Übriger Personalaufwand	54	6'262.75	3'500.00	4'110.90
Zinsertrag	7400	14.75	0.00	-10.85
AUSGABEN		91'047.75	93'500.00	89'931.71
JAHRESVERLUST /-GEWINN	9000	49'213.02	12'850.00	-1'196.21

12.5 Bilan et compte de résultat 2011, procédure de qualification

Dans sa phase de constitution pendant l'année 2011, la procédure de qualification ne disposait pas encore de son propre budget ni de comptes correspondants. Les premiers examens finaux n'auront lieu qu'en 2014.

12.6 Bilan et compte de résultat 2011, remboursement des frais

Le premier exercice du fonds d'indemnisation des frais pour géomaticiens / géomaticiennes fréquentant les cours à Zürich comprendra une première longue année, allant du mois d'août 2010 au 31.12.2011, en raison de sa mise en vigueur avec effet rétroactif et la période comptable qui correspond à l'année civile. La clôture des comptes n'est pas disponible au moment de à la date limite de publication de ce rapport annuel, sa présentation est attendue pour le 31.01.2012.

13. Perspectives et remerciements

L'année 2012 mettra l'accent, toutes régions linguistiques confondues, sur la mise en œuvre des règlements. Il est important que ces règlements soient bien ancrés au sein des commissions et que celles-ci les soutiennent. Nous estimons particulièrement important le fait de mettre en œuvre ces règlements à l'échelle du pays tout entier. De l'avis du comité, tous les organes responsables, toutes les commissions et tous les groupes de travail sont appelés à s'engager dans ce sens. Il ne doit pas y avoir de "courses en solitaire" de la part d'une organisation, d'une commission ou d'un groupe de travail. L'union fait notre force et c'est en nous unissant que nous sommes à même de mettre à la disposition des jeunes gens une formation solide et tournée vers l'avenir dans le domaine de la géomatique.

De plus, un groupe de travail rédigera le guide relatif à la procédure de qualification et le comité établira un règlement régissant l'indemnisation des frais, valable pour tous les domaines. La question des lieux de formation en Suisse allemande doit faire l'objet d'une mise au point par la sous-commission CSFP lieux de formation, d'ici la fin de l'année 2012. A ce propos, il importe que la recommandation de l'Association des organismes responsables Géomaticiens / Géomaticiennes Suisse ne sera pas ignorée ou renversée par la sous-commission. Cette recommandation de l'Association des organismes responsables Géomaticiens / Géomaticiennes Suisse ne manque pas de clarté ni de transparence. La commission en charge du fonds de formation professionnelle doit être intronisée par les organes responsables, puis se mettre au travail.

De nombreux collègues de notre métier s'engagent activement, tout en restant dans l'ombre, afin de mener à bien ce grand nombre d'activités et de tâches qui sont les nôtres. Je tiens à vous remercier, toutes et tous, de votre travail extraordinaire. Sans votre soutien, à titre personnel ou financier, nous n'aurions pas pu avancer autant. En tant que président de l'Association des organismes responsables Géomaticiens / Géomaticiennes Suisse, je me réjouis tout comme vous de pouvoir créer les conditions-cadres nécessaires afin que beaucoup de jeunes gens puissent trouver des places de formation attrayantes au sein de notre économie.

Je tiens également à remercier les associations des organes responsables et les nombreuses personnes œuvrant en faveur de la formation du géomaticien de leur engagement qui nous est très précieux. Nul doute que sans les nombreuses heures bénévoles que vous avez accomplies, chacune et chacun d'entre vous, il ne serait pas possible d'offrir aux entreprises formatrices, aux écoles professionnelles et aux jeunes gens une formation attrayante et tournée vers l'avenir.

Horgen, le 31 janvier 2012

signé : Jakob Günthardt

*Président de l'Association des organismes responsables
Géomaticiens / Géomaticiennes Suisse*